



DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ PROTECTION DE L'ENFANCE

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit que l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est en charge d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation des professionnels de la protection de l'enfance dans le département et d'en faire le bilan.

Cette nouvelle disposition s'inscrit dans le prolongement des exigences de la loi du 05 mars 2007 et de l'article 1542-1 du code de l'éducation qui prévoit que l'ensemble des personnels concourant à la protection de l'enfance reçoive une formation dans le domaine de la protection de l'enfance en danger.

Le DU Protection de l'Enfance répond à cette exigence.

OBJECTIFS

Ce DU a pour triple objectifs :

- > Donner aux professionnels concernés une expertise en protection de l'enfance,
- > Améliorer la prévention, l'accompagnement des familles, la prise en charge des enfants
- > Instaurer une culture commune entre tous les partenaires intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.

PUBLICS CONCERNÉS

- > Destiné aux professionnels travaillant dans le champ de la protection de l'enfance et à l'ensemble des professionnels (policiers, gendarmes, avocats, enseignants, infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, médecins, psychologues, psychiatres) souhaitant acquérir une spécialisation en protection de l'enfance.

CONTINUITÉ DE LA FORMATION :

Cette formation en présentiel, est susceptible de vous être proposée en distanciel en cas de fermeture des campus de l'Université de Toulon. Les prérequis demandés en matière d'équipement sont un ordinateur de bureau ou portable muni de caméra et audio (internes ou externes) et d'un accès internet.

Formation continue :

N° déclaration d'activité : 93 83 P00 26 83 délivré par le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Siret : 198 307 662 00017

Possibilités de financement de la formation :

- > Via le dispositif du plan de développement des compétences, auprès de votre Opco.
- > Prise en charge possible du FIF-PL - fonds pour la formation professionnelle des salariés et des indépendants - En fonction des critères votés par la Commission Professionnelle.

MODALITÉS

Durée des études :

- > 2 jours / mois : octobre à juillet
- > Entraînement à la soutenance : septembre
- > Soutenance : octobre

Lieu :

- > Campus de La Garde

Informations :

- > T. 04 94 14 22 50 - dfpa@univ-tln.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- > **Emmanuel ARAGON**
Maître de Conférences - Université de Toulon
- > **Catherine BONNET**
Ancienne Directrice de l'enfance et de la famille de la Drôme-Formatrice
- > **Florence BRIZIO**
Responsable de l'ODPE
- > **Marie BRUNEAU**
Psychologue Clinicienne
- > **Nadège COUDOING**
Maître de Conférences en Droit
- > **Geneviève DORVAUX**
Maître de Conférences en Droit
- > **Christine WENZEL**
Directrice de l'enfance et de la famille

Besoin d'informations ?

Des experts en formation professionnelle, vous conseillent :



04 94 14 22 50
dfpa@univ-tln.fr

Retrouvez toutes
nos formations :
<https://dfpa.univ-tln.fr>



**FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET ALTERNANCE**

UNIVERSITÉ DE TOULON

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - 128 H

LE DU COMPORTE 4 UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

UE 1 (46,5 H) Le cadre juridique de la protection de l'enfance

UE 2 (35 H) L'enfant au coeur du dispositif de protection de l'enfance

UE 3 (30 H) Les modalités de prise en charge

UE 4 (16,5 H) Contrôle terminal et mémoire



QUALIFICATION DES FORMATEURS

- › Les formateurs sont soit des enseignants de l'Université de Toulon, soit des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- › Chaque candidature est soumise à l'approbation du Conseil Académique Restreint qui valide la qualification des intervenants.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- › La démarche pédagogique appliquée par les formateurs est adaptée aux apprenants et vise à faciliter l'apprentissage.
- › Au cours de la formation, plusieurs méthodes seront appliquées telles que les méthodes interrogative, active et expérientielle, basées sur le questionnement, la participation active et la mise en œuvre d'un projet en situation réelle. Elle inclue également la mise en situation sur des domaines et des cours effectués sur le terrain associant la théorie et la pratique.
- › Les enseignants croisent diverses modalités pédagogiques qui se révèlent complémentaires et permettent en fonction des objectifs des diplômes, d'optimiser le temps d'étude : enseignements en présentiel, hybrides et à distance. Pour cela, ils peuvent s'appuyer au sein de l'université de Toulon, sur de nombreux équipements et outils numériques.
- › Une bibliographie sur la thématique du diplôme est fournie aux stagiaires pour poursuivre leur apprentissage.



MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- › Nos salles de cours sont équipées de matériel nécessaire pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques : équipements vidéo, matériel informatique.
- › Les outils numériques mis à disposition dans l'université sont également à la pointe pour permettre des enseignements hybrides et à distance : plateformes interactives (Moodle, POD), classes à distance (BBB, TEAMS), outils favorisant l'interactivité «enseignant-apprenant» (Wooclap).
- › Les + de l'Université : la bibliothèque universitaire sur le campus est accessible aux stagiaires pour consulter des revues et ouvrages. De nombreuses ressources en ligne sont également accessibles à tous les étudiants.



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE

Campus de La Garde - Bât. V1 - CS 60584 - 83041 TOULON CEDEX 9 • T. 04 94 14 22 50 • dfpa@univ-tln.fr

SERVICE FORMATION DU DÉPARTEMENT DU VAR : Tél. 04 83 95 07 57

ODPE : Tél. 04 83 95 21 48

COÛT PÉDAGOGIQUE*

- › Paiement personnel : 960 €
- › Prise en charge : 1 280 €
- › Droits universitaires en sus du coût pédagogique : 178 €*

Toute formation est due selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

** Coûts et droits pour l'année en cours susceptibles de modification pour l'année suivante.

CANDIDATURE

- › De mai à septembre
- › Candidature sur eCandidat : <https://ecandidatfp.univ-tln.fr/eCandidatFP>
- › L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier. L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

MÉMOIRE COLLECTIF

- › Afin de mieux appréhender l'importance du travail partenarial en protection de l'enfance, un mémoire collectif devra être élaboré, écrit et soutenu par un groupe de 3 ou 4 étudiants issus de différentes institutions et de différentes disciplines.

ADMISSION AU DIPLÔME

Le diplôme est obtenu lorsque :

- › Le stagiaire obtient la moyenne non pondérée, soit 10/20, sur l'ensemble des UE 1 à 3. Les UE 1, 2 et 3 sont obtenues avec une moyenne minimale de 7/20 chacune. L'UE 4 Le mémoire est obtenu avec une moyenne minimale de 10/20.

PRÉ-REQUIS

- › Un niveau bac + 2 minimum, dans le domaine de compétence, est requis ou être titulaire d'un diplôme d'assistant socio-éducatif, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale (ou dérogation exceptionnelle sur dossier).

EFFECTIF

- › 40 places par promotion.
- › L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

HANDICAP

- › Toutes les informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html

L'Université de Toulon
sur les réseaux sociaux

